

La Nation

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Journal vaudois

Entre le café du commerce et le paradis L'initiative pour le revenu de base inconditionnel

Avertissement au lecteur: la finalité révolutionnaire de l'initiative pour un «revenu de base inconditionnel», son texte suffisamment imprécis pour qu'on puisse en moduler l'interprétation en fonction de l'interlocuteur, son argumentation à la fois fuyante et pléthorique, sa désinvolture à l'égard des réalités empêchent d'en donner une approche cohérente et d'en élucider toutes les conséquences. Nous avons dû la traiter morceau par morceau.

Ses trois alinéas disposent que «la Confédération veille à l'instauration d'un revenu de base inconditionnel» (alinéa 1), pour «permettre à l'ensemble de la population de mener une existence digne et de participer à la vie publique» (alinéa 2), la loi réglant «notamment le financement et le montant du revenu de base» (alinéa 3).

L'initiative attend donc de la Confédération qu'elle distribue chaque mois et sans limite dans le temps une masse énorme d'argent à la population. Mais elle ne donne pas la moindre indication sur les mécanismes de calcul, de prélèvement et de redistribution de cette masse: c'est, disent ses partisans, à la loi d'application de régler ces détails.

En réalité, ces données institutionnelles et financières ne sont pas des détails, mais l'épine dorsale du projet. Il est inadmissible de ne pas les trouver explicitement formulées – au moins quant aux principes – dans le texte soumis au souverain.

Le premier alinéa peut être interprété de deux façons, l'une partielle, l'autre intégrale. Le Message fédéral privilégie prudemment la première: toute personne résidant légalement en Suisse, y compris l'enfant, l'étranger et le paresseux, aurait droit, tout au long de sa vie, à un montant mensuel suffisant pour «mener une existence digne». Selon cette interprétation, il ne s'agirait «que» de garantir à chacun un seuil minimal de revenu.

Selon l'interprétation intégrale, en revanche, le revenu inconditionnel de base serait versé à chacun, indépendamment de ce qu'il gagne ou possède. Le terme «inconditionnel» prend ici sa pleine signification. C'est l'interprétation que le site des partisans romands de l'initiative privilégie¹. De fait, elle seule réalise pleinement le but philosophique de l'initiative, qui est de casser la relation traditionnelle de nécessité entre le revenu et le travail.

Les partisans et les opposants semblent tomber d'accord sur le fait que ce revenu individuel s'élèverait à Fr. 2500.- pour les adultes et à Fr. 600.- pour les enfants. Acceptons ces chiffres, tout en sachant qu'ils n'ont aucune valeur constitutionnelle. La version partielle coûterait alors

environ 20 milliards à la Confédération, soit quatre fois le budget de l'armée. La version intégrale reviendrait à 140 milliards, soit plus de deux fois le budget actuel de la Confédération. Ayons en tête que ces totaux sont calculés en tenant compte du fait que le revenu de base remplacerait partiellement – c'est-à-dire pour les 2500 premiers francs – les assurances sociales, essentiellement vieillesse et survivants, invalidité et chômage, soit, dans un cas comme dans l'autre, une «économie» de l'ordre de 60 milliards.

Où les trouvera-t-on, ces milliards? A la Banque nationale suisse? Faire tourner la planche à billets sans que cela corresponde à une création de richesses peut être justifié quand il s'agit de défendre notre monnaie sur le plan international. Mais la BNS outrepasserait son mandat – qui est de mener «une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays»² – en créant de la monnaie dans le seul but de la distribuer à des particuliers.

L'autre voie de financement est fiscale: on peut imaginer une augmentation de la TVA, qui passerait, des 8% actuels, à 16% pour la version partielle et à plus de 50% pour la version intégrale; ou une taxe sur les transactions financières; ou une micro-taxe sur l'ensemble des paiements électroniques; ou un impôt supplémentaire sur les entreprises; ou un mixte de toutes ces «idées». Dans tous les cas, il s'agirait d'augmentations fiscales massives qui se répercuteraient fatalement sur les prix du travail, des marchandises et des services, tant pour nos exportations que pour la vie quotidienne.

Les partisans du revenu de base inconditionnel font comme si l'opulence était consubstantielle à la Confédération et qu'elle pouvait se donner le luxe de payer durablement ses habitants sans contrepartie. C'est lui attribuer une maîtrise de l'avenir à laquelle aucun Etat ne peut prétendre. En fait, la prospérité n'est jamais acquise. Il est irresponsable de créer des postes de grandes dépenses permanentes en tirant argument d'une abondance passagère.

Les partisans prévoient que la robotique et l'informatique ne cessent de réduire la part du travail humain et qu'il n'en existe aujourd'hui déjà plus assez pour occuper tout le monde. Le revenu de base inconditionnel permettrait de partager le travail restant. Passons sur les problèmes que pose le partage du travail et bornons-nous à constater que, jusqu'aujourd'hui en tout cas, les progrès techniques ont plutôt augmenté la masse de travail. En Suisse, selon *Domaine pu-*

blic, qui a publié plusieurs articles sur la question, le nombre d'emplois a passé de 2,96 à 4,32 millions d'équivalents plein temps entre 1980 et 2014³. Les faits vous contredisent? Ecartez les faits!

Et quelles seront les conséquences de l'initiative sur nos relations internationales, sur nos exportations, sur les flux migratoires? Quelles seront les relations entre ceux qui ne feront plus rien et ceux qui les entretiendront? Les criminels bénéficieront-ils eux aussi du revenu de base inconditionnel? Combien de temps supportera-t-on de verser le revenu de base aux gens riches, et de le verser sans retour aux oisifs? Que fera-t-on de ceux qui auront tout dépensé le soir de la «paie» et tendront la main le reste du mois? Il y a ainsi mille questions que les partisans négligent d'aborder. Ou alors, ils les noient

sous une description idyllique des bienfaits du revenu de base inconditionnel. Là, il y en a pour tous les goûts et toutes les couleurs, pour la gauche et la droite, pour les libertariens et les écologistes, pour les riches et les pauvres, pour les artistes et les entrepreneurs, pour les intermittents du spectacle et les partisans du bon scolaire. Au vrai, il semble impossible de ne pas être un bénéficiaire privilégié du «RBI».

On lit sur le site mentionné plus haut que «le RBI, c'est bon pour la santé», que «le RBI est émancipateur et libère la créativité», que «le RBI permet l'entrepreneuriat», que «le RBI permet la création d'emplois», que «le RBI assure l'éducation de chacun à tout âge, tout comme la reconversion professionnelle»,

que «le RBI permet de choisir librement comment éduquer ses enfants», que «le RBI, c'est bon pour la recherche scientifique libre et tout azimut», que «le RBI, c'est bon pour un journalisme de qualité», que «le RBI favorise les communautés de co-créateurs dans les fab labs⁴» et que «le RBI soutient le bénévolat». En résumé, le RBI, c'est trop cool!

Le désir de disposer d'un filet social assurant à chacun des conditions de vie minimales est compréhensible. Il a déjà inspiré toutes sortes de propositions, qui vont de l'amélioration prudente du système existant à la garantie d'un salaire minimum, et de l'impôt négatif à l'assurance générale du revenu. Mais de toutes ces propositions, l'initiative pour un revenu de base inconditionnel est la plus fumeuse, la plus douteuse, la plus coûteuse... la plus inacceptable en votation.

Olivier Delacrétaz

¹ Pour pleinement déployer ses effets, il faut un revenu de base qui soit de l'argent en plus pour tous. C'est ce que nous défendons. Mais dans une optique de transition en douceur, on peut discuter de mettre en place le RBI intégré dans le revenu global, mais ce n'est pas l'objectif final. Le but est de viser à l'inconditionnalité la plus grande possible, sans discriminer une catégorie de la population par rapport à une autre (www.rbi-oui.ch).

² Constitution fédérale, art. 99, al. 2.

³ Lire notamment, de Jean-Daniel Delley (*Domaine public* n° 2119): «Revenu de base inconditionnel et "fin du travail"». On y trouve aussi les liens à d'autres articles sur le sujet (www.domainepublic.ch).

⁴ Laboratoire mis à disposition d'un public qui a des idées et pas de moyens.

La pommade universelle



Inspiré de l'«Elixir du Docteur Doxey», de Morris

Grandes heures de l'histoire vaudoise

Deuxième soirée

14 avril: c'était la date de la deuxième série de conférences sur l'histoire vaudoise, organisées par l'Université populaire de Lausanne et la Fondation Marcel Regamey. On n'a pas oublié que, dans la salle même où cette soirée était organisée, à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne, avait eu lieu la première séance du Grand Conseil du nouveau Canton, le 14 avril 1803.

Deux brillants historiens nous firent revivre la période du XIV^e au XVI^e siècle de notre Pays. Claude Berguerand, banquier et historien très érudit¹, a traité du sujet «Othon III de Grandson, la fin des grandes dynasties». Othon de Grandson, le troisième du nom, est le fameux chevalier-poète qui dut affronter Girard d'Estavayer en duel, à Bourg-en-Bresse, le 7 août 1397. Reprenant les grandes étapes de l'histoire du Pays de Vaud au Moyen Age, le conférencier montra comment l'arrivée des Savoie, au XIII^e siècle, était déterminée par les grands axes qui le

traversent: au col du Grand-Saint-Bernard correspondent, pour passer le Jura, ceux de Jougne et de Sainte-Croix. Les Savoie, d'autre part, mirent en place un appareil administratif qui se substitua au pouvoir des dynastes locaux, dont les familles, précisément, allaient s'éteindre: les Montagny, les Cossonay et les Grandson. Chaque fois, les Savoie reprennent les droits... et les dettes. Pour les deux grandes dynasties des Cossonay et des Grandson, cela se passe juste au tournant des XIV^e et XV^e siècles. Dans les arbres généalogiques, on constate que les Savoie et les Grandson sont liés par le mariage de Pierre II de Grandson (mort en 1342) et de Marie, sœur de Louis II de Savoie.

Othon III, né entre 1340 et 1350, petit-fils de Pierre II, n'est pas le chef de la dynastie; il est néanmoins seigneur d'Aubonne et de Coppet et acquiert les seigneuries de Grandcour et de Cudrefin. Comme ses célèbres ancêtres, il séjourne souvent en An-

gleterre et se bat aussi en Prusse. Fait prisonnier à plusieurs reprises, il coûta cher en rançons! Et surtout, il fut poète courtois, le premier écrivain «romand» de langue française.

Amédée VII de Savoie, le Comte Rouge, mourut en 1391 des suites d'un accident de chasse, mais on soupçonna qu'il avait été empoisonné par son médecin Grandville, avec la complicité d'Othon. Ce dernier, faute d'appuis, malaimé des communes réunies lors des Etats de Vaud, dut affronter Girard d'Estavayer en duel et y perdit la vie, pour la grande satisfaction d'Amédée VIII. Les biens de la famille furent répartis, la dynastie s'éteignit.

Le second exposé fut prononcé par le pasteur Dominique Troilo, qui présenta la vie et l'œuvre de Pierre Viret, dont il est un éminent spécialiste². Né à Orbe en 1509 (plutôt que 1511), donc contemporain de Calvin, Viret ne figure que par un discret bas-relief au Mur des Réformateurs, à Genève. Formé comme prêtre à Paris, où il rencontre Farel et Calvin, il se pénètre des thèses de Luther. De retour au pays en 1531, il se convertit à la Réforme et devient prédicateur itinérant, très zélé, dans le Pays de Vaud et dans la principauté de Neuchâtel; il célèbre le premier baptême réformé à Genève, en 1533 déjà. En 1536, les Bernois conquièrent le Pays de Vaud et la principauté épiscopale de Lausanne, et y imposent la Réforme. A Lausanne, Pierre Viret prêche à l'église Saint-François, mais aussi dans les tavernes et sur les places. Dans cette ville, il est pasteur durant vingt-deux ans, et professeur de théologie (en français) à la nouvelle Académie,

avec notamment Théodore de Bèze et Konrad Gessner, première haute école réformée de langue française. Il exige une discipline assez stricte, que peinent à admettre aussi bien les Lausannois que les autorités bernoises. Le conflit aboutit en 1558 au bannissement de Viret qui, avec les professeurs de l'Académie, part à Genève fonder l'Académie de cette ville, puis à Lyon et dans le Languedoc et le Béarn, où il meurt en 1571. «Nul n'est prophète en son pays» dit l'Évangile, «... et pourtant!» ajoute l'orateur au titre de sa conférence. Son œuvre est considérable, quarante traités, 52'000 pages, actuellement en voie de réédition. Les rééditions et les traductions furent nombreuses au XVI^e siècle; son influence, majeure. De prophète, il est devenu apôtre. Alors que Calvin est un homme de la Renaissance et de l'époque moderne, Viret est resté, tant par son style que dans sa pensée, un témoin de la fin du Moyen Age. «Tout petit et fluet qu'il était, il fut un grand bonhomme», conclut l'orateur.

La prochaine soirée aura lieu le 12 mai (voir ci dessous).

Yves Gerhard

¹ On peut recommander *Le duel d'Othon de Grandson, La mort d'un chevalier-poète vaudois au Moyen Age*, Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 45, 2008; et sa contribution au recueil *Duel et combat singulier en Suisse romande, De l'Antiquité au XX^e siècle*, sous la dir. d'Olivier Meuwly et Nicolas Gex, Ed. Cabédita, 2012.

² Voir son imposant ouvrage: *L'œuvre de Pierre Viret, L'activité littéraire du Réformateur mise en lumière*, L'Age d'Homme, 2012.

Initiative en faveur du service public: personne n'en veut, nous non plus

Parmi les sujets des votations fédérales du 5 juin prochain figure une initiative «en faveur du service public» qui n'est soutenue par personne, ou presque! Tous les partis politiques sont contre, tous les parlementaires fédéraux ont voté contre. Même la Fédération romande des consommateurs ne la défend pas. Et pourtant, les sondages semblent indiquer que cette initiative bénéficie à l'heure actuelle d'un assez grand soutien populaire, probablement à cause de son titre *sympa* – mais cela souligne aussi le fossé abyssal qui sépare actuellement le monde politique du reste des citoyens.

L'initiative en question a été lancée pour *surfer* sur le mécontentement d'une partie de la population face à la fermeture de certains bureaux de poste, face à l'augmentation des tarifs des transports publics, ou face aux révélations liées aux salaires de certains directeurs d'entreprises issues des anciennes régies fédérales.

Le texte de l'initiative demande que la fourniture des prestations de

base par la Confédération ou par les entreprises qu'elle contrôle «ne vise pas de but lucratif», qu'elle ne donne lieu à aucun subventionnement croisé des différentes prestations, et que les salaires versés dans ces entreprises ne soient jamais supérieurs à ceux versés dans l'administration fédérale. En caricaturant à peine, on peut dire que l'initiative demande que les services qui ont été privatisés dans les années 1990 et 2000 redeviennent quasiment des administrations.

Il est permis de critiquer la privatisation des anciennes régies publiques: à l'époque, on a agi le plus souvent sous la pression de la mode et de ses théories, parfois par appât du gain, rarement par intelligence et souci de l'intérêt commun. Néanmoins cela s'est fait et les choses se sont maintenant mises en place. Les prestations de base auxquelles l'initiative fait référence ont suivi l'évolution du temps; elles ne sont pas moins bonnes aujourd'hui qu'auparavant, au contraire. Elles ne sont pas plus chères, au contraire. En comparaison internationale, elles sont même parmi les meilleures. En plus cela rapporte de l'argent aux caisses fédérales.

Il serait dès lors absurde et stupide de faire machine arrière dans un accès d'étatisme antilibéral aussi primaire qu'a pu l'être l'ultralibéralisme dérégulateur. Sans état d'âme, nous joindrons notre voix à celle de toute la classe politique et voterons NON à l'initiative improprement intitulée «en faveur du service public».

P.-G. Bieri

Conférences d'histoire vaudoise

Le cycle des conférences «Grandes heures de l'histoire vaudoise», organisées par l'Université Populaire de Lausanne et la Fondation Marcel Regamey, se poursuit jeudi 12 mai prochain avec l'évocation de deux nouvelles grandes figures de notre histoire:

• **Madame de Staël – Coppet au coeur de l'Europe**, par M. Léonard Burmand.

• **Monod diplomate – Vaud satellite de la France ou de la Suisse?** Par M. Etienne Hofmann.

12 mai de 19h30 à 21h, à la salle du Conseil communal de Lausanne, Hôtel de Ville, place de la Palud.

Entrée libre. Inscription obligatoire auprès de l'Université populaire de Lausanne, 021 315 24 24 ou info@uplausanne.ch.

Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h dans nos locaux de la place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. Ils sont publics. L'entrée est gratuite.

4 mai: Veille de l'Ascension

11 mai: Les femmes dans les Colloques d'Erasmus, avec Cosette Benoit, historienne

18 mai: Les électriciens suisses dans la tourmente: des barrages à vendre? – avec Jean-François Dupont, docteur ingénieur-physicien EPFL, ancien responsable de prospective et de veille technologique et politique chez EOS

25 mai: Les vignerons du Tsar, avec Antoine Eichelberger, étudiant en histoire

Informations sur www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Soljénitsyne et l'Ukraine

S'il est un pays dont l'histoire peut être qualifiée de chaotique, c'est bien l'Ukraine, territoire aux frontières mouvantes, pays guetté de tout temps par des voisins rapaces.

Le destin des Ukrainiens consiste à tenter d'exister et à souffrir. Le pays connaît l'indépendance depuis 1991, après une tentative en 1917 avortée au bout de trois ans.

Au VIII^e siècle, il ne faisait qu'un avec la Russie, c'était la «Russie de Kiev». Celle-ci fut attaquée au sud-est par les Mongols en 1240, puis par les Tatars, et au nord-ouest par les Polonais et les Lituaniens. La Russie de Kiev se décomposa.

L'Ukraine fut ensuite prise en mains par les Cosaques et ses hetmans (commandants élus). Elle connut la prospérité, ses habitants étaient alphabétisés et réputés pour leur éducation. En 1654, l'Ukraine de la rive gauche du Dniepr fut intégrée à la Russie. La réunion ne dura pas et les déchirures s'accrochèrent. L'hetman Jean Mazepa obtint que la Suède, en guerre avec la Russie, reconnût l'indépendance de l'Ukraine, mais à la bataille de Poltava, en 1709, le tsar Pierre 1^{er} vainquit Mazepa et les Suédois. Les Cosaques devinrent les vassaux des Russes. L'influence polonaise (et aussi austro-hongroise) s'exerça sur le nord-ouest tandis que Russes, Tatars musulmans et Ottomans se disputaient le sud-est.

À la fin de la première guerre mondiale, l'Ukraine était la proie de factions pro-alliées, pro-allemandes et pro-bolchéviques. Les divisions partisans (monarchistes, démocrates, anarchistes ou communistes) s'ajoutaient aux querelles religieuses entre catholiques, uniates et orthodoxes. Des pogroms antisémites eurent lieu.

Le 20 novembre 1917, la Rada centrale (le parlement) proclama l'indépendance de la République populaire d'Ukraine. Cinq ans plus tard, l'ouest de l'Ukraine appartenait à la Pologne tandis que l'est avec Kiev était avalée par l'URSS naissante.

En 1933, Staline affama ses sujets, ce fut le *Holodomor* (terme signifiant «extermination par la faim»), des millions d'Ukrainiens moururent. Aussi comprend-on (Soljénitsyne aussi) pourquoi, en 1941, les rescapés accueillirent les troupes allemandes avec ferveur, croyant à la fin du cauchemar communiste. Ils apprirent vite qu'ils ne faisaient que changer de tyran.

Au cours de ces années terribles se manifestèrent quelques chefs hors du commun. D'abord le cosaque orthodoxe Simon Petlioura qui lutta contre les bolchéviques et fut assassiné en 1926 à Paris par Samuel Schwartzbard, Juif de Bessarabie, lequel prétendait venger ses coreligionnaires des pogroms organisés par l'Ukrainien (la responsabilité de Petlioura dans les massacres est mise en doute...).

Ensuite Nestor Makhno, chef de bande anarchiste, opposé à la fois aux Blancs et aux Rouges, qui finit misérablement sa vie à Paris en 1934, après avoir été ouvrier chez Renault, dans l'usine de Boulogne-Billancourt.

Enfin Stepan Bandera, qui dirigea l'armée insurrectionnelle ukrainienne, allié des Allemands mais déporté par eux à Sachsenhausen, libéré en 1944, fuyant en Suisse puis en Allemagne de l'Ouest, assassiné en 1959 par les services secrets soviétiques.

En 1944, les «bandéristes» réussirent à tuer un général soviétique prometteur, Nikolai Vatoutine, et poursuivirent le combat jusqu'en 1954.

Quel est le rapport, demanderez-vous, entre ce très bref résumé d'histoire ukrainienne et la figure d'Alexandre Soljénitsyne?

En 1945, Soljénitsyne, alors capitaine d'artillerie sur le front, décoré à deux reprises, écope d'une peine de huit ans de goulag pour avoir critiqué Staline dans un échange épistolaire avec un camarade officier.

En 1948, Staline décide de séparer deux catégories de prisonniers: les droits-communs et les politiques. Il crée des camps spéciaux pour ces derniers. Soljénitsyne est alors transféré au Kazakhstan, à Ekibastouz. Dans la dernière partie de l'Archipel du Goulag, il évoque les nationalités présentes dans le camp. Il s'entend bien avec les Lituaniens et les Estoniens, moins avec les Lettons, il loue les Tchétchènes. Il s'attarde sur les Ukrainiens, «car, écrit-il, Ukrainiens et Russes s'unissent en moi dans le sang, dans le cœur, dans les pensées». Il n'accepte pas le divorce des deux peuples. Après la guerre, ce sont les Ukrainiens «bandéristes» qui ont lancé les premières révoltes au goulag, parfois alliés aux «Moscoves». Sa mère, Taïssia Chtcherbak, est d'origine ukrainienne. La volonté sécessionniste «lui tape sur les nerfs», mais il comprend que les Ukrainiens ont trop souffert, qu'«ils ont le cœur gros», que «l'occasion de réunir une nouvelle fois les deux peuples a été manquée», que la génération à laquelle il appartient n'échappera pas à «la nécessité de payer les fautes des siècles précédents».

Dans les années cinquante déjà, Soljénitsyne se résout à la sécession de l'Ukraine. Il sent que, contrairement à ce qu'annonçait la doctrine marxiste, «au siècle de la cybernétique et de l'atome, le nationalisme a prospéré». L'écrivain émet des idées qu'il développera

plus tard. Pour renaître, la Russie doit se replier sur elle-même. Toutes les nations qu'elle englobe doivent recouvrer la liberté, y compris l'Ukraine: «Que nous soyons une grande nation, nous devons le démontrer non par l'énormité de notre territoire ou le nombre des peuples soumis à notre tutelle, mais par la grandeur de nos actes. Et par la profondeur à laquelle nous labourerons ce qui nous restera comme terres, défalcation faite de celles qui auront refusé de vivre avec nous [...] Avec l'Ukraine, ce sera douloureux [...] Et plus doux, plus tolérants, plus explicatifs nous nous montrerons aujourd'hui, plus grand sera l'espoir de rétablir l'unité dans l'avenir. Qu'ils vivent leur vie, qu'ils fassent l'expérience, ils ressentiront vite que tous les problèmes ne sont pas résolus par la sécession.»

On peut sans exagérer qualifier ces lignes de prophétiques.

Dans une note, Soljénitsyne ajoute: «La chose n'ira pas sans complications. Chaque province (ukrainienne, réd.), peut-être, aura besoin de son propre plébiscite, suivi d'une attitude faite de ménagement et de concessions vis-à-vis de ceux qui désireront passer d'une province à l'autre. Certaines provinces de la rive gauche tendent sans aucun doute vers la Russie. Quant à la Crimée, c'est Khrouchtov qui l'a attribuée à l'Ukraine, par on ne sait quelle lubie.»

Soixante ans après la rédaction de ces avertissements, l'indépendance de l'Ukraine semble acquise, mais les «complications» se sont bel et bien produites. Vladimir Poutine admirait Soljénitsyne, mais se révèle sans doute plus impérialiste que l'ancien zek. Quant aux Ukrainiens, leur patrie semble trop faible, trop corrompue et trop divisée pour accepter les concessions nécessaires.

Jacques Perrin

L'automobiliste suisse est-il une «vache à lait»?

L'un des cinq objets des votations fédérales du 5 juin prochain est une initiative populaire intitulée «pour un financement équitable des transports», appelée communément «initiative vache à lait».

Présentation du contexte et de l'initiative

Le 9 février 2014, le peuple et les cantons suisses ont accepté un fonds ferroviaire (FAIF), garanti par une nouvelle disposition de la Constitution fédérale (art. 87 a).

Un fonds routier (FORTA, fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération), analogue au fonds ferroviaire, est actuellement à l'étude aux Chambres fédérales. Une nouvelle votation populaire sera nécessaire et elle pourrait avoir lieu l'année prochaine.

Entre ces deux projets officiels, l'initiative «vache à lait», lancée par les importateurs d'automobiles et soutenue par les milieux routiers, propose diverses modifications de l'article 86 de la Constitution fédérale (impôt à la consommation sur les carburants et autres redevances sur la circulation).

Actuellement, la moitié des impôts sur les carburants tombe dans la caisse

générale de la Confédération, l'autre moitié étant affectée aux tâches routières. L'initiative demande que l'intégralité de ces impôts soit affectée aux projets routiers. L'enjeu financier est de l'ordre d'un milliard et demi de francs par année.

Arguments pour l'initiative

L'augmentation de la population en Suisse induit un développement du trafic (routier et ferroviaire). Sur les routes, la forte hausse des bouchons implique un coût important (économique et écologique notamment). Il faut donc des moyens supplémentaires.

L'initiative permettrait aussi d'améliorer l'état actuel des routes et des autoroutes, ce qui serait favorable à la sécurité routière.

L'initiative demande en outre que l'introduction de nouveaux impôts et taxes à charge de la route, ou l'augmentation des ponctions existantes, soit soumise au référendum populaire, ce qui renforcerait la démocratie directe.

Enfin et surtout, l'initiative assurerait le respect du principe selon lequel l'argent de la route appartient à la route, principe fort peu respecté en l'état actuel¹.

Arguments contre l'initiative

Les opposants à l'initiative, qui regroupent un large front de partis et d'organisations, mettent en avant l'argument financier. Le manque à gagner de la caisse générale de la Confédération impliquerait des coupes drastiques dans d'autres secteurs (formation et recherche, agriculture, défense nationale, etc.).

Ils relèvent en outre que les impôts sur les carburants n'ont pas augmenté en valeur réelle depuis les années 1970, mais au contraire baissé, du fait de la non-compensation de l'inflation.

Ils estiment enfin que le principe d'affecter l'argent de la route à la route serait un «privilege fiscal insensé», le peuple et les cantons ayant admis en votation populaire l'affectation actuelle mixte des impôts sur les carburants.

Pour leur part, les cantons craignent une diminution des subventions fédérales ou un report de charges de la part de la Confédération, du fait du manque à gagner.

Notre appréciation

Nous avons relevé plusieurs fois dans ces colonnes l'importance de la complémentarité des transports en général, du rail et de la route en particulier. Chacun de nous, ou presque, se déplace réguliè-

rement en train et en voiture. Le traitement financier des moyens de transports doit donc être équilibré.

L'agenda des différentes votations populaires sur ces questions est malheureux. Dans l'idéal, il aurait fallu voter le même jour sur le fonds ferroviaire et sur le fonds routier. L'initiative «vache à lait» aurait sans doute alors été retirée.

Le principe d'affectation de l'argent de la route à la route nous paraît juste et, à ce titre, l'initiative «pour un financement équitable des transports» va dans le bon sens.

En cas de refus de l'initiative, il est à craindre que le fonds routier (FORTA) soit rejeté dans la foulée. Les milieux automobiles auraient alors perdu sur toute la ligne.

En cas d'acceptation de l'initiative, le projet routier devrait être revu de fond en comble, mais cela ne nous semble pas insurmontable.

Tout bien considéré, nous glisserons un oui sur cet objet dans l'urne, ou plutôt dans l'enveloppe de vote.

Antoine Rochat

¹ Selon les initiants, l'ensemble des impôts et taxes payés par la route à la Confédération représente 9 milliards de francs par année, dont seuls 36% sont effectivement affectés aux dépenses routières.

Démocratie directe

Evitons le piège que l'on dénonce

Récemment, M. Donald Trump évoquait la taille de ses attributs virils sur Fox News. On peut se moquer de lui. Mais que dire de M. le conseiller national Martin Landolt transformant en croix nazie la croix fédérale en gare de Zurich? Cet incident n'est qu'un symptôme du mal dont souffre notre démocratie directe: l'alliance du parlementarisme et du sensationnalisme cathartique.

Un problème mental

L'usage du droit d'initiative a atteint un paroxysme de post-modernité. Le monde politique est sommé de répondre avec une force et une rapidité exemplaires à ce qui est perçu individuellement comme un déséquilibre ou une injustice. Ce sentiment individuel d'injustice devient la grille de lecture de l'ensemble du système institutionnel. Le recours à l'initiative actualise ce sentiment. Dans cette conception, l'ordre juridique gagne les preuves de sa moralité générale par la façon qu'il a de traiter les étrangers criminels, les propriétaires d'armes à feu ou les pédophiles.

Il en ressort une tendance, assez partagée sur l'échiquier politique, à tailler dans le vif. En 2011, dans un élan hollywoodien, socialistes et GSSA voulaient inscrire dans la Constitution fédérale le «fusil à pompe» en archétype de l'arme à proscrire. «Ecopop», malthusienne à tendance éco-totalitaire, voulait limiter croissances démographique et économique et encourager le tiers-monde au planning familial.

Le mouvement *Marche Blanche* obtenait en 2008 devant le peuple et les cantons l'imprescriptibilité des actes de pédophilie. Il élevait, du point de vue de la prescription de l'action pénale, cette infraction au niveau du génocide et des crimes contre l'humanité.

Enfin, récemment, l'UDC, arguant notamment des scandaleux mécanismes de *Via sicura*, exigeait l'expulsion automatique des délinquants étrangers.

A chaque fois, le combat est rude. Les partisans s'insultent. Le soir du vote, les perdants se sentent trahis. Leur désarroi, toujours vécu individuellement, est pathétique. La ridicule «honte d'être suisse» des lendemains de victoire de l'UDC n'est rien d'autre; de même, des officiers menaçant théâtralement de «ne pas rendre les armes» en cas de victoire du GSSA.

Des abus qui divisent

A plusieurs reprises, la Ligue vaudoise s'est trouvée en porte-à-faux avec certains de ses proches. Ils identifiaient des problèmes réels. L'islamisation et les minarets, ou les délinquants étran-

gers et les deux initiatives pour leur renvoi, ont pu être autant d'objets de débats, parfois d'incompréhension. Si le débat intellectuel ne doit pas souffrir de problèmes de loyauté, la contradiction doctrinale ne doit pas empêcher l'amitié politique. En revanche, l'amitié politique entre les citoyens – l'unité de la Confédération? – ne devrait pas pâtir du mésusage des outils institutionnels.

Car c'est bien l'unité de la patrie que menace l'usage abusif actuel de la démocratie directe, de l'initiative constitutionnelle en particulier. Cette unité n'est pas faite que de relations humaines. Pour nous, les institutions doivent coller à la réalité organique nationale. Celles-ci interagissent et s'influencent réciproquement. Aucune n'est l'œuf. Aucune n'est la poule. Il s'établit une adéquation entre cohérence des institutions et unité nationale. Il y a quelque chose d'amoral sinon de révolutionnaire – ce qui est aussi amoral – à froisser la dentelle institutionnelle par des coups de pied. Si le désordre peut s'installer très rapidement, la renaissance est un lent processus.

Trop souvent, les partis sont complices de ces coups de pied. L'initiative est devenue un outil électoral comme un autre. Le phénomène est récent; en témoigne la soudaine explosion, depuis une douzaine d'années, du nombre d'initiatives lancées et acceptées. Nous n'expliquons cela que difficilement, ne nous contentant pas d'invoquer les technologies de l'information. Les signatures se font toujours sur du papier. Leurs feuilles doivent toujours être comptées.

Le nombre de signatures

Malgré la persistance de ces difficultés logistiques, certains proposent d'augmenter le nombre de signatures requises. Cette idée est mauvaise à plusieurs titres. Elle oublie que des initiatives parmi les plus critiquables ont été acceptées en votation. Qu'elles eussent nécessité plus de signatures que les cent mille actuelles n'y aurait rien changé, au contraire.

En réalité, la conséquence directe d'une augmentation du nombre de signatures serait de réserver l'accès à la démocratie directe aux partis. Seuls eux, les syndicats ouvriers et patronaux, les banques, les compagnies d'assurances et les grands groupes alimentaires auraient encore l'infrastructure et les moyens financiers de lancer initiatives et référendums. Du point de vue des principes, la démocratie directe ne serait plus un contre-pouvoir au Parlement. La division du Pays et l'usage abusif de ses institutions sont consubstantiels au régime électif. Jusqu'aujourd'hui, la démocratie directe a permis de limiter les pouvoirs du Parlement; mais paradoxalement, on risque ces prochaines années d'en faire l'alliée.

Une cour constitutionnelle

D'autres – parfois les mêmes – proposent l'institution d'une cour constitutionnelle. Elle serait chargée de

contrôler la validité juridique des initiatives. Et il ne s'agit pas du contrôle de la seule et critiquable conformité aux principes dits «impératifs» du droit international. Beaucoup seraient heureux que le respect des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme soit une partie contraignante de la grille de lecture de cette nouvelle juridiction.

En réalité, cette autorité de contrôle existe déjà. Il s'agit de l'Assemblée fédérale, chargée d'invalider les initiatives ne respectant pas l'unité de matière ou de forme. Par prudence politique, elle ne le fait que très peu. Et il serait précisément erroné de transférer une compétence aussi politique à une cour constitutionnelle. L'initiative de l'UDC sur la primauté du droit suisse complète avec pertinence le dispositif actuel. Elle élimine la question de la conformité concrète des initiatives avec les engagements internationaux antérieurs. Elle évite de transférer sur un collège de magistrats des questions de souveraineté.

La solution n'est pas que juridique

Une réponse institutionnelle et juridique aux problèmes actuels est difficile, peut-être même impossible à apporter sans commettre de nouveaux dégâts. Et il n'est pas aisé d'accepter cela. Celui qui cherche à rédiger l'article constitutionnel réglant définitivement les problèmes actuels souffre du

même mal que celui qui introduit l'imprescriptibilité ou la condamnation automatique dans l'ordre juridique suisse. Il voit un problème sans doute réel, prend peur et propose une barrière de papier.

Rappelons simplement que le système actuel a fait ses preuves. Même durant les années troubles et incertaines de l'immédiat après-guerre, nous avons jugé son retour nécessaire et l'avons obtenu du Conseil fédéral.

Il peut sembler facile d'affirmer que c'est un problème de structure mentale, voire d'éducation à la politique. M. Olivier Delacrétaz affirmait récemment l'importance de vivre dans une communauté enracinée, de concevoir son action politique dans le temps long, d'avoir une vie sociale et culturelle riche en notre Pays de Vaud¹. Les institutions doivent se coller sur une communauté humaine. Une initiative qui oublierait cela est en fait pratiquement inapplicable. Peut-être est-ce la meilleure leçon à tirer de la saga de l'expulsion des délinquants étrangers. L'UDC a trop demandé la première fois. Et une seconde tentative n'a pas suffi.

On ne résout rien en ne changeant que les seules institutions. Au contraire, en créant ou voulant créer de nouvelles injustices telles l'imprescriptibilité ou l'interdiction des armes, on fragilise un tissu social que la modernité éprouve déjà suffisamment.

C'est dans cette direction qu'il faut travailler.

Félicien Monnier

¹ Olivier Delacrétaz, «La Méthode corse, A un ami qui désespère de la méthode vaudoise», *La Nation* n° 2039 du 4 mars 2016.



Méfiez-vous de l'avenir radieux!

«Tout don excellent, toute grâce parfaite, descend d'en haut, du Père des lumières, en qui n'existe aucune vicissitude, ni ombre de changement.» (Épître de saint Jacques, 1, 17)

Ayant ainsi établi scientifiquement et théologiquement que Dieu est contre le changement – ce en quoi nous l'approuvons entièrement –, force est de constater qu'on ne peut pas en dire autant de toute sa création, et en particulier de la météo.

LE COIN DU RONCHON

Nous nous sommes fait cette réflexion dimanche dernier, alors que nous envisagions de participer à notre manière aux 20 kilomètres de Lausanne (jusqu'à Vevey, en marchant tranquillement, seul, loin des insupportables cohues sportives à la mode). Le matin, le temps avait l'air favorable et les applications météo disponibles

sur *smartphone*, de la plus basique à la plus sophistiquée, annonçaient du soleil pour toute la journée. Mais dès midi, un ciel bas et sombre, une bise glacée et quelques micro-gouttelettes ont éveillé nos doutes. Pourtant la science électronique était formelle: pas de pluie prévue avant la nuit. La sagesse populaire, incarnée par le rédacteur en chef de *La Nation*, était tout aussi catégorique: «Quand la bise souffle, il n'y a pas de précipitations! ... Ou très rarement.»

Résultat: vingt minutes plus tard, les hauts de Lausanne étaient balayés par une tempête de neige et nous avons renoncé à nos projets sportifs.

Cela ne remet pas en question le sain principe selon lequel il faut se plaindre de tout, sauf du temps qu'il fait. Soleil, pluie, neige, brouillard, chaque temps a son charme! En revanche, on retiendra qu'il faut se méfier de tout changement, de toute affirmation scientifique, ainsi que de tous ceux qui nous prédisent un avenir radieux.

Condoléances

Nous avons appris le décès, le 11 avril dernier, de M. Jean Henny, père de notre collaborateur et ami, Jean-Michel Henny. Nous lui présentons, à lui et à sa famille, nos sincères condoléances.

Réd.